

REUNION BE

LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

Membres Présent(s)	CORDIER Yves, DE JAEGERE Laurence, DESMET Joëlle, DUPONT Anne-Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, MENTRE Loic, SAEZ Eric, SERRANO Didier
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, Jacques LEROY, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard, SOUIOUNOV Sabina, ZIMMER Stéphane
Absent(s) excusé(s)	

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont le Président et au moins le Secrétaire Général ou le Trésorier Général, le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

- | | |
|--|----------|
| 1. Changement de nationalité - Jessica Fullagar | 1 |
| 2. Examen du projet de Réglementation sportive 2022 | 2 |
| 3. Validation de la proposition de règle concernant les montées/descentes (Réglementation des épreuves nationales) | 3 |
| 4. Proposition de modification des distances de course pour le Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon | 4 |

1. Changement de nationalité - Jessica Fullagar

L'athlète franco-britannique Jessica FULLAGAR a sollicité la Fédération Française de Triathlon afin d'obtenir son accord pour changer de nationalité sportive et concourir sous les couleurs de la Grande-Bretagne lors des compétitions internationales.

Conformément à l'article 55 de la World Triathlon Constitution, un sportif souhaitant représenter une fédération nationale autre que celle à laquelle il appartenait initialement est soumis à une période d'inéligibilité de trois ans. Cette durée peut être réduite à un an dans l'hypothèse où les deux fédérations concernées, ainsi que World Triathlon, donnent leur accord pour ce changement.

Le BE valide à l'unanimité la demande de changement de nationalité de Jessica FULLAGAR et de réduire à un an le délai.

2. Examen du projet de Réglementation sportive 2022

Le BE s'est prononcé sur les propositions d'évolution de la réglementation sportive formulées par la Commission Nationale Sportive :

Thématique	Modification (synthèse)	Décision du BE
Certificat médical	mise en conformité avec la législation (ajout de la notion de questionnaire de santé)	Rajouter la mention suivante : <i>"Pour une licence Compétition, absence de contre-indication à la pratique du « sport en compétition.</i> <i>Pour une licence Loisir ou Action, absence de contre-indication à la pratique du « sport »."</i>
Raids - Assurance	Mise à jour de la liste des disciplines non couvertes par le contrat d'assurance fédéral	adoptée à l'unanimité
Arbitrage - procédure d'intervention des arbitres	Ajout de la possibilité pour un arbitre d'intervenir de manière différée	adoptée à l'unanimité
Arbitrage - liste des sanctions	Précision sur la perte de déchets involontaire (ne constitue pas une sanction)	adoptée à l'unanimité
Manifestation sportive - Concurrent	Interdiction des caméras embarquées	refus du BE à la majorité
Manifestation sportive - Remise et port des dossards	Précision sur la conduite à avoir en cas de dossard illisible à l'arrivée (justification du numéro par l'athlète auprès de l'arbitre)	adoptée à l'unanimité
Manifestation sportive - identification des athlètes	Précision sur les modalités de marquage des athlètes : numéro reporté sur l'avant-bras gauche	adoptée à l'unanimité
Manifestation sportive - natation	Précisions sur le port d'un bonnet de bain numéroté et de l'obligation de	Adoption du texte suivant : <i>"Les concurrents doivent porter le bonnet de bain fourni</i>

	l'organisateur d'en fournir.	<i>par l'organisateur s'il en met à disposition. A défaut le concurrent doit porter un bonnet de bain personnel."</i>
Aspiration Abri	Précision de la règle concernant la zone d'aspiration : pénétration autorisée uniquement pour faire un dépassement (25 secondes au maximum)	adoptée à l'unanimité
Roues pleines	Interdiction des roues pleines	adoptée à l'unanimité
Relais de type A et B	Précision sur les modalités de passage de relais	adoptée à l'unanimité
Manifestation sportive - conditions de course	Précision sur le port du dossard : porté devant pendant toute la durée de l'épreuve et pour tous les coéquipiers	adoptée à l'unanimité
Annexe 1 - contrôle à l'entrée de l'aire de transition	Mise à jour des éléments pouvant être contrôlés par les arbitres : ajout du marquage ou bracelet numéroté sur l'avant bras gauche	adoptée à l'unanimité

Après intégration des remarques et décisions du BE, le projet de réglementation sportive 2022 sera transmis aux membres du Conseil d'Administration pour adoption.

3. Validation de la proposition de règle concernant les montées/descentes (Réglementation des épreuves nationales)

La Commission Nationale Sportive a proposé la modification suivante de la Réglementation des épreuves nationales :

"A l'issue de l'application des règles de montée/descente, et après prise en compte des équipes non classées pour forfait, des équipes se désistant pour la saison suivante ou des équipes ne remplissant plus les conditions de participation, si l'effectif prévu pour la saison suivante est inférieur au quota fixé, les règles suivantes s'appliquent uniquement sur la D2. Il n'y aura pas de repêchage en D1.

- 1ère action : Les clubs descendants sont réintégrés dans l'ordre du classement.
- 2ème action : Si, à l'issue de l'action 1, l'effectif est toujours inférieur au quota fixé,

les clubs de la division inférieure sont intégrés dans l'ordre du classement dans la limite du club classé à la cinquième place (pour la D3 : hors clubs ayant une équipe en D1/D2).

- *3ème action : Si, à l'issue de l'action 2, l'effectif est toujours inférieur au quota fixé, le circuit considéré se déroulera à effectif réduit".*

Par conséquent, les règles habituelles de repêchage s'appliquent uniquement pour la Division 2.

Le BE valide cette proposition à l'unanimité.

4. Proposition de modification des distances de course pour le Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon

La Commission Jeunes ainsi que la Commission des épreuves nationales ont porté à la connaissance du BE les éléments suivants :

"Le Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon se dispute en relais sur un format XS classique (400m - 10km - 2,5km) pour chaque relayeur.

Depuis quelques années, ce championnat est couplé au Championnat de France Individuel d'Aquathlon. Ce cumul est intéressant pour la répétition des efforts. On le constate de plus en plus à l'international.

Certains jeunes athlètes sont engagés sur les deux championnats, et pour les plus jeunes athlètes le format de course actuellement proposé représente déjà les distances maximales autorisées (ex: Benjamins / Minimes)".

Ces deux commissions proposent donc de passer, dès 2022, à un format de course assimilé XS (250 m - 6 km - 1.2 km) : chaque relayeur réalise un triathlon.

Le BE valide cette proposition à l'unanimité.

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Cédric GOSSE
Président

Didier SERRANO
Secrétaire Général